

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de l'Agglomération de Chaumont**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CIAS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

**N° 2023/63**

**Conseil d'Administration du 06 Décembre 2023**

**Objet : Tarification 2024 du service de portage de repas à domicile**

Le six décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration, régulièrement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis, au CIAS, sous la présidence de Monsieur Patrice VOIRIN, Vice-Président.

Cette séance faisant suite à celle en date du vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois où le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration délibère valablement, même en l'absence de quorum.

Madame Lise COURTOIS prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Administration : 33

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 33

**PRESENTS : 13**

Patrice VOIRIN, Lise COURTOIS, Marie-Christine SIMONNET, Evelyne CORREANI, René DALBORGO, Joël CLEMENT, Max BOUCHOT, Maryse CAMUS, Audrey DUHOUX, Michel PROST, Didier COGNON, Didier JOLLY, Philippe RUTARD

**EXCUSES : 15**

Yves BERNARD, Annick CATTANI, Henri DELAITRE, Marc DUVAL, Patricia ELMAJDOUBI, Anne-Marie GORSE, Marie-Noëlle HUBERT, Michèle LEMAIRE, Stéphane MARTINELLI, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOËL, Luc NOIROT, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Cyril PIERSON, Guy URSCHER

**ABSENTS : 5**

Khalid BOUSABATA, Daniel CARRARD, Eric COURAGEOT, Michel COURAGEOT, Nicolas MERLE

**PROCURATIONS : 4**

Marie- Noëlle HUBERT à Lise COURTOIS, Michèle LEMAIRE à Didier COGNON, Stéphane MARTINELLI à Patrice VOIRIN, Marie- Christine MURGIDA à Audrey DUHOUX

**Rapporteur : Patrice VOIRIN**



**Évolution des tarifs des repas du portage de repas**

Le prix d'achat des repas au prestataire CGS progresse de 5% (conformément au marché) pour l'exercice 2023.

Il vous est proposé d'augmenter, au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, les tarifs des repas sur les 3 catégories soit :

- Proposition 1 : de 3% ;
- Proposition 2 : de 4% comme suit :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration décide, à raison de 16 voix pour et une voix contre (Michel PROST) d'augmenter les tarifs des repas sur les 3 catégories au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 3% comme suit :

**PERSONNE SEULE**

Base des revenus mensuels	PERSONNE SEULE + 3%	
	Prix du repas Midi	Prix du repas Soir
<b>Revenu minimum 1011 €</b>	6,32 €	5,37 €*
<b>Revenus Intermédiaires X taux d'effort</b>	0,843%	0,712%
<b>Revenu supérieur à 1422 €</b>	11,98 €	10,12 €

\* 5,34 € réajusté à 5,37 € (prix d'achat)

## COUPLE (deux repas)

Base des revenus mensuels	COUPLE (2 repas) +3%	
	Prix du repas <b>Midi</b>	Prix du repas <b>Soir</b>
<b>Revenu minimum 1570 €</b>	<b>10,92 €</b>	<b>10,74 € *</b>
<b>Revenus Intermédiaires X taux d'effort</b>	<b>0,839 %</b>	<b>0,709 %</b>
<b>Revenu supérieur à 2472 €</b>	<b>20,74 €</b>	<b>17,51 €</b>

\* 9,21 € réajusté à 10,74 € (prix d'achat)

## COUPLE (un repas)

Base des revenus mensuels	COUPLE (1 repas) 2024 +3%	
	Prix du repas <b>Midi</b>	Prix du repas <b>Soir</b>
<b>Revenu minimum 1570 €</b>	<b>6,32 €</b>	<b>5,37 € *</b>
<b>Revenus Intermédiaires X taux d'effort</b>	<b>0,484 %</b>	<b>0,410%</b>
<b>Revenu supérieur à 2472 €</b>	<b>11,98 €</b>	<b>10,12 €</b>

\* 5,34 € réajusté à 5,37 € (prix d'achat)

### TARIFS : PAIN

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de refacturer le pain à 0.42 € les 80g (emballé-livré) soit une progression de 2 centimes d'euros.

### Tarif 2024 du pain :

**0,42 €** (prix coûtant) +5% négocié.

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président délégué,

Patrice VOIRIN

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.*